

## Bulletin d'information Juillet 2021

Chères adhérentes, chers adhérents,

Comme vous le savez, la présidence de votre Fédération a changé fin juin 2021. Vous m'avez élu à ce poste et je vous en remercie.

Je vous écris aujourd'hui, pour me présenter et vous donner les objectifs de la Fédération, dans les années à venir.

Tout d'abord, je tiens à remercier Pascal Mounier, pour son travail en tant que président pendant ces cinq années. Il a su faire progresser la FNDI et dynamiser toute une équipe. Il restera vice-président, quelque temps, afin de m'accompagner. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Permettez-moi, également, de remercier les délégués sortants pour leur travail, le temps consacré bénévolement ; je leur souhaite bonne continuation. Certains restent parmi nous comme adhérents, mais d'autres, prennent leur retraite ou un nouveau départ dans la maîtrise d'œuvre.

C'est donc un grand honneur pour moi (et aussi une certaine appréhension) , de prendre cette présidence afin de continuer à faire prospérer la Fédération. Avant de prendre cette décision, je me suis questionné et surtout, ai questionné les membres du bureau. La grande majorité des membres m'a donné son appui, pour continuer à travailler ensemble. Cela m'a conforté dans ma prise de décision.

Certains me connaissent, car, avant de prendre ce poste, j'ai été le délégué de la région Nord pendant quatre années, remplaçant de Pascal Mounier en 2017. Cela m'a permis de découvrir la Fédération, de la comprendre, et de découvrir ses avantages, et croyez-moi, il n'y a pas que l'assurance décennale !

La Fédération, c'est tout d'abord un lien social, un lien important entre professionnels. En tant qu'indépendant, nous travaillons seul, sans aucun appui. Le Facebook de la Fédération permet un échange rapide, avec tous les membres inscrits. Les discussions sont multiples, tant sur un point de vue de l'urbanisme, de logiciel que, de statuts sociaux. Demandez votre inscription au pôle communication.

Vous l'avez compris, avec toute notre équipe, nous avons l'objectif de la faire évoluer, de voir le nombre d'adhérents s'accroître d'année en année, mais pour cela, nous devons opter pour une organisation exemplaire.

Dans les semaines à venir, nous souhaitons :

- mettre en place des moyens de communication plus rapides, entre délégués de région, leur donner une facilité de travail pour accueillir nos nouveaux adhérents
- Créer un pôle communication, un pôle événementiel
- Alléger le travail du trésorier lors des inscriptions et réinscriptions
- Doubler les postes, car nous voyons le nombre d'adhérents augmenter chaque année.
- Nous allons également, signer un partenariat avec un médiateur, car chaque société doit avoir un médiateur référent (loi du 1er janvier 2016).

Vous l'avez compris, il reste encore beaucoup de travail, et nous avons bien commencé. Nous allons revoir la découpe des régions et créer deux secteurs par région. Vous serez informés, si vous êtes concernés, de votre changement de région, par vos délégués.

Cette année, nous fêtons les 10 ans de la Fédération. L'association a été créée en 2011 et comptait une quinzaine d'adhérents, tout au plus. En 2021, nous allons atteindre les 300. Que de chemin parcouru et de travail réalisé par les bénévoles ! Vous n'êtes pas sans savoir, que l'organisation de l'AG 2020 a été repoussée en 2022 (Gérardmer 88) et que l'AG 2021 a été déplacée du 8 au 10 octobre 2021. A cette occasion, nous fêterons l'anniversaire de la FNDI. Nous espérons vous voir, afin de passer un bon moment, après cette période. Nous vous en tiendrons informés prochainement.

N'oubliez pas que vos délégués organisent des assemblées régionales, pensez à vous inscrire, nous souhaitons vous rencontrer. Les AR n'ont pas de limites, vous pouvez vous inscrire à l'AR de n'importe quelle région, si elle se trouve plus proche de chez vous.

Nous allons mettre en place un bulletin d'information, que vous devriez recevoir par email tous les deux mois. Vous retrouverez les dernières infos et les « trucs et astuces ». Nous retravaillons également, la charte graphique.

Vous l'avez compris, les objectifs sont multiples mais pas insurmontables. Si vous avez des idées, n'hésitez pas à les faire parvenir à vos délégués de région.

Je pense vous avoir donné les grandes lignes de travail. Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir, pour faire avancer cette belle Fédération Nationale de Dessinateurs Indépendants.

Restez forts, et bonne continuation.

Le président.

## COMMUNIQUÉ DE LA FNDI

**La Fédération des Dessinateurs Indépendants et le CNP Médiation consommation, ont signé une convention d'affiliation le 1er juillet 2021.**

Depuis le 1er juillet 2016, en tant que professionnel, vous vous devez d'offrir à tout particulier, la possibilité de résoudre par la médiation un différend relatif à vos services et/ou fournitures.

Dans le cadre de l'institution de la médiation de la consommation, médiation conventionnelle prévue au titre 1er « Médiation » du livre VI « Règlement des litiges » du Code de la consommation, l'article L612-1 du Code la consommation a reconnu le droit pour tout consommateur de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation (personne physique ou morale) en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.

Ce mode de règlement de litiges a été mis en place sous le contrôle de la Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation (CECMC) prévue à l'article L615-1 du Code de la consommation, qui est chargée d'établir et de mettre à jour la liste des médiateurs qui satisfont aux exigences prévues par les articles L613-1 à L613-3 du Code de la consommation, de procéder à la notification des médiateurs inscrits sur cette liste auprès de la Commission Européenne, d'évaluer leur activité de médiation et d'en contrôler la régularité.

Dans ce contexte, la SAS CNPM MEDIATION CONSOMMATION, entité de médiation, a constitué une équipe de médiateurs indépendants pour offrir aux professionnels un service de médiation auquel ils peuvent adhérer. Elle a également élaboré un processus de médiation, dans le respect des dispositions légales et réglementaires applicables.

Retrouvez la convention sur votre espace adhérent. Pour toutes questions, vos délégués de région restent disponibles pour vous répondre.

## **À propos de la FNDI**

*La mission de la FNDI consiste à proposer un réseau de dessinateurs expérimentés et compétents souhaitant mettre leur*

*savoir-faire à disposition soit d'autres professionnels nécessitant les compétences de dessinateurs techniques suivant leurs domaines d'activité (bâtiment, dessin industriel...) soit de particuliers ayant un projet de construction, rénovation ou extension.*

*C'est pourquoi, forts de cette volonté d'être reconnus comme de véritables professionnels avec un statut à part entière, nous souhaitons fédérer un maximum de dessinateurs afin d'avoir plus de poids face aux organismes et administrations sollicités pour être mieux entendus et ainsi nous différencier définitivement des dessinateurs exerçant sans qualifications, statuts ou assurances.*

Pour en savoir plus : <https://www.fdi-nationale.fr>

## **À propos de CNPM MÉDIATION CONSOMMATION**

*CNPM MÉDIATION CONSOMMATION est une entité de médiation agréée en tant que médiateur de la consommation par la CECMC (Commission d'Évaluation et de Contrôle de la Médiation de la Consommation) depuis le 1er juin 2018.*

*Depuis le 1er juillet 2016, pour tout litige de la consommation entre un professionnel et un particulier, une médiation gratuite doit être obligatoirement proposée au consommateur.*

*C'est pour répondre à cette obligation que la CNPM (Chambre Nationale des Praticiens de la Médiation) a tout d'abord constitué l'unité CNPM MÉDIATION CONSOMMATION et a créé une plateforme accessible par tout consommateur confronté à un différend avec un professionnel devant avoir préalablement signé une convention avec elle. Puis, cette unité a été transformée en société pour devenir CNPM MÉDIATION CONSOMMATION SAS.*

Pour en savoir plus : <https://www.cnpm-mediation-consommation.eu>